PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Sud-Est

MARCHE DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché de travaux de remplacement des chaudières du Bâtiment U de la CRS46 à Saint Foy Les Lyon (69)
référence MI-SGAMI69-DI-2026-049
Lot 1 Chauffage

Mois M0 (mois de remise des offres finales) :

Imputation budgétaire (EJ) :

Réf. Dossier : MI-SGAMI69-DI-2026-049

Sommaire

1. Identification du pouvoir adjudicateur....3

2. Identification du contractant....3

3. Dispositions générales....6

3.1. Objet du marché....6

3.2. Décomposition de la consultation....6

4. Délais d’exécution....7

4.1. Indemnités d’attente....7

5. Montant de l'offre....7

6. Sous-traitance....8

7. Avance et règlement des comptes....8

7.1. Avance....8

7.2. Règlement des comptes....9

8. Acceptation de l'offre....11

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Acheteur

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Représenté par le Préfet délégué pour la défense et la sécurité

Maître d'ouvrage

SGAMI SUD-EST - Direction de l'Immobilier
Adresse postale : 215 rue André Philip - 69421 LYON Cedex 3
Adresse site : 20 rue de l'Espérance - 69003 LYON

Conducteur d'opérations

SGAMI SUD-EST - Direction de l'Immobilier - Bureau de l'Exploitation et de la Maintenance

2. Identification du contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses,

Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

☐ s'engage en tant que mandataire du groupement solidaire

Les candidats sont informés que l'acheteur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement solidaire dans le cas où il n'aurait pas candidaté sous cette forme.

<u>Le prestataire unique ou le mandataire du groupement</u> :

Prestataire unique ou Mandataire du groupement	
Nom commercial :	
Dénomination sociale :	
Numéro SIRET :	
Adresse :	
Adresse siège social si différente :	
Téléphone :	Fax :
Courriel :	

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

☐ Affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du code de la commande publique.

☐ Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire (cas d'une personne physique) d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :
Compagnie :

N° police :

☐ Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société (cas d'une personne morale) pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités qu'elle encourt :
Compagnie :

N° police : **.....**

En cas de cotraitance :

Cotraitant 2	
Nom commercial :	
Dénomination sociale :	
Numéro SIRET :	
Adresse :	
Adresse siège social si différente :	
Téléphone :	Fax :
Courriel :	

Cotraitant 3	
Nom commercial :	
Dénomination sociale :	
Numéro SIRET :	
Adresse :	
Adresse siège social si différente :	
Téléphone :	Fax :
Courriel :	

ENGAGEMENT DES COTRAITANTS

☐ Nous affirmons sous peine de résiliation du marché à nos torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) nous intervenons ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique.

☐ Nous affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons sont titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'elles encourent.

	Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3

Raison sociale :			
Compagnie :			
N° police :			

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

☐ Engage (engageons), sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions contenues dans les documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après qui constituent mon offre.

☐ Confirme (nous confirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés dans le présent document répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Sous-traitant	**1er sous-traitant**	**2ème sous-traitant**	**3ème sous-traitant**
Raison sociale :			
Compagnie :			
N° police :			

3. Dispositions générales

3.1. Objet du marché

Le présent acte d'engagement concerne les travaux de remplacement des chaudières du Bâtiment U de la CRS46 à Sainte-Foy-Lès-Lyon (69).

3.2. Décomposition de la consultation

La présente consultation est allotie. Elle est décomposée en 2 **lots.**

L'acte d'engagement concerne le lot n°1 - CHAUFFAGE

4. Délais d'exécution

Les prestations seront exécutées dans les délais ci-après :

	Période de préparation	**Période de travaux**
Lot 1	1 mois	2 mois

La notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations, mais un ordre de service spécifique (OS de démarrage) émis par le maître d'ouvrage prescrira de les commencer.

4.1. Indemnités d'attente

Il ne sera pas fait application d'une indemnité d'attente.

5. Montant de l'offre

Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire :

LOT 1 : CHAUFFAGE

Montant HT (en €) :	
Montant de la TVA au taux de 20 % :	
Montant TTC (en €) :	
Montant TTC en toutes lettres (en €) :	

Toutefois, les travaux non réalisés seront déduits du marché de base en application des prix et quantités définis à la décomposition globale et forfaitaire (devis estimatif) et incorporés ou non dans les éventuels avenants selon le cas. En aucun cas, ils ne peuvent être générateurs d'indemnités.

Versement de la rémunération du mandataire du groupement : La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

6. Sous-traitance

☐ **Le titulaire n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.**

☐ **Le titulaire envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.**

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants. Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

Les déclarations de sous-traitance devront être présentées conformément au modèle joint.

Cas d'une entreprise :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation T.T.C.

Montant total de la prestation :

Cas d'un groupement :

Entreprise donneur d'ordre et prestation intéressée	Nature de la prestation sous-traitée	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation T.T.C.

Montant total de la prestation :

7. Avance et règlement des comptes

7.1. Avance

Une avance est accordée au titulaire ou groupement dans les conditions de la réglementation en vigueur, sauf renonciation expresse dans l'acte d'engagement.

Le taux de l'avance est fixé à l'article 6 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

En cas de renoncement au versement de l'avance, cocher les cases ci-dessous :

Prestataire unique ou cotraitant 1 (mandataire) :	☐ Refuse de percevoir l'avance
Cotraitant 2 :	☐ Refuse de percevoir l'avance
Cotraitant 3 :	☐ Refuse de percevoir l'avance

7.2. Règlement des comptes

Les sommes dues en exécution du marché seront réglées dans un délai de 30 jours à compter de la date de la validation de la demande de paiement par l'administration. La validation de la demande de paiement fait l'objet d'un service fait.

Le délai maximum de paiement du solde est de **30 jours**, à compter de la date de validation du décompte général et définitif par le maître d'ouvrage.

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à l'ordre du titulaire. Les RIB devront être joints au présent acte d'engagement.

L'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Tout changement intervenant dans les coordonnées bancaires du Titulaire doit faire l'objet d'un courrier d'information préalable pour permettre une prise en compte lors des paiements suivants.

Le changement de coordonnées bancaires fera l'objet d'un avenant. Tout paiement en cours sera suspendu jusqu'à notification de l'avenant.

Titulaire unique :

En présence d'un titulaire unique, le donneur d'ordre se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à :

☐ l'ordre du titulaire (joindre le RIB).

Relevé d'Identité Bancaire							
Nom de l'entreprise (bénéficiaire) : **Domiciliation du compte :**							
IBAN :							
BIC :							

Groupement solidaire sans répartition :
Dans le cadre d'un groupement solidaire, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB).

☐ un compte commun ouvert au nom du groupement solidaire (joindre un RIB).

Relevé d'Identité Bancaire							
Nom de l'entreprise (bénéficiaire) : **Domiciliation du compte :**							
IBAN :							
BIC :							

Groupement solidaire avec répartition :
Dans le cadre d'un groupement solidaire, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB).

☐ un compte commun ouvert au nom du groupement solidaire (joindre un RIB).

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées dans la Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) (joindre les RIB).

Groupement conjoint :

Dans le cadre d'un groupement conjoint, l'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement soit sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire (joindre un RIB).

☐ un compte commun ouvert au nom du groupement conjoint (joindre un RIB).

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées

dans la Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) (joindre les RIB).

Relevé d'Identité Bancaire							
Nom de l'entreprise (bénéficiaire) : **Domiciliation du compte :**							
IBAN :							
BIC :							
Nom de l'entreprise (bénéficiaire) : **Domiciliation du compte :**							
IBAN :							
BIC :							
Nom de l'entreprise (bénéficiaire) : **Domiciliation du compte :**							
IBAN :							
BIC :							

8. Acceptation de l'offre

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

Fait en un seul original A …….. Le …….	Signature du candidat Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

LOT 1 : CHAUFFAGE

Montant HT (en €) :	
Montant de la TVA au taux de 20 % :	
Montant TTC (en €) :	
Montant TTC en toutes lettres (en €) :	

Les travaux non réalisés seront déduits du montant indiqué ci-dessus correspondant au marché de base détaillé dans la décomposition globale et forfaitaire (devis estimatif) et incorporés ou non dans les éventuels avenants selon le cas.

Les sous-traitants proposés ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

A , Le

Signature [représentant du pouvoir adjudicateur]

Le pouvoir adjudicateur pourra établir un certificat de cessibilité de créance en original pour être remis à l'établissement de crédit, en cas de nantissement ou cession consentie dans les conditions de l'article R. 2191- 58 du Code de la Commande publique.